



Rapport d'activités 2022



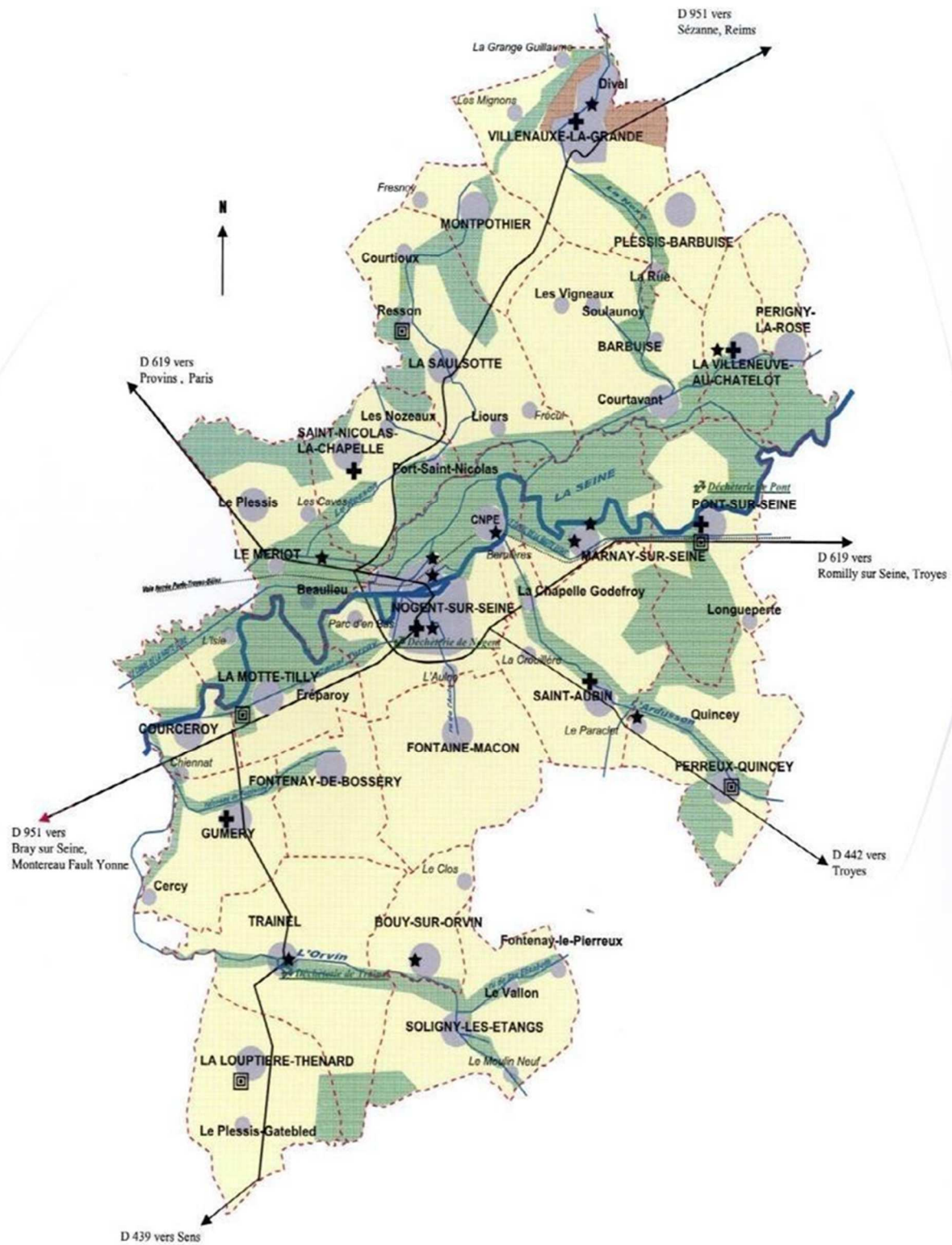
© O. Drouard



Sommaire

I – Le territoire et ses délégués communautaires	3 - 4
II – Ses instances et les élus	5 - 6
III – Les conseils, bureaux et conseils communautaires	7-8
IV – Ses missions	9-10
V – Son administration	11
VI – Délibération des conseils communautaires	12 - 13
VII – Les comptes administratifs	14 - 15
VIII – Collecte des déchets ménagers	16 - 18
IX – Pôle Multi-Accueil « la Ribambelle »	19 21
X – Le Relais Petite Enfance « les écureuils »	22 - 23
XI – P.S.I. / TONNA ACCESS / MGG INDUSTRIES	24 - 26
XII – Les chéquiers loisirs jeunes	27 – 28
XII – La conseillère Numérique	29
XIV – Adhésion, conventions, subventions	30 - 35

I – Le territoire et ses délégués communautaires



La Communauté de Communes comprend 23 communes membres avec 17 136 habitants (population totale au 1 janvier 2021 - source INSEE) - pour une superficie de 29 700 ha et 57,64 hab/km².

À l'issue de l'élection communale et intercommunale du 10 juillet 2020, une répartition des sièges communautaires est mise en place (en vertu de la loi Richard du 31 décembre 2012).

Communes	Population totale au 1-01-2020	Nb de Conseillers Com. juillet 2020	Conseillers Com. Titulaires juillet 2020	Nb de conseillers suppléants	Conseillers Com. suppléants
Barbuise	473	1	Alain BOYER	1	Sylvain GRANGÉ
Bouy-sur-Orvin	57	1	Michel JEROME	1	Jean-Marie BOURGOIN
Courceroy	128	1	Xavier MASSON	1	Daniel JARRY
Ferreux-Quincey	409	1	Maxence MEUNIER	1	Jean-Marc PETIT
Fontaine-Macon	667	1	Jean-Jacques BOYNARD	1	Patrice GARNIER
Fontenay-de-Bossery	73	1	Jacques VAJOU	1	Eric SAVOURÉ
Gumery	241	1	Philippe BERGNER	1	Nadine PLEAU
La Louptière-Thénard	297	1	Benoît SAVOURAT	1	Jean-Pierre SEGUIN
Marnay-sur-Seine	235	1	Yolande FRANCOIS	1	Emilie ISAMBERT
Mériot (Le)	624	1	Christian NAMONT	1	Lydie HUGUENOT
Montpothier	375	1	César CORNAZ	1	Frédéric GAILLARD
Motte-Tilly(La)	344	1	Olivier DOUSSOT	1	Christian SEGUIN
Nogent-sur-Seine	6 097	12	Estelle BOMBERGER-RIVOT Pierre MATHY Murielle DOUSSOT Loïc CHAMPION Emmanuelle STEIB Alain BARAYON Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON Alain DAMASSE Bénédicte HOUDRÉ Véronique CHOISELAT Patricia DURAND Patrick RAMIER	0	
Périgny-la-Rose	143	1	Guy DOLLAT	1	James GEORGET
Plessis-Barbuise	206	1	Gilbert PERNIN	1	Catherine SIMONNET
Pont-sur-Seine	1 181	2	Denis DESMARES Mireille BOUCHEZ	0	
Saint-Aubin	596	1	Vincent BARAT	1	Frédéric DESCHATRETTE
Saint-Nicolas-la Chapelle	66	1	Gilbert LEMAU	1	Florian GRASSI
Saulsotte (La)	707	2	Gérard DELORME Michelle MONOS	0	
Soligny-les-Etangs	245	1	Raphaële LANTHIEZ	1	Jean-Luc CAPRON
Traînel	1 075	2	Didier DROY Claude BACHOT	0	
Villenauxe-la-Grande	2 752	5	Barbara CARPANESE Damien GUERINOT Bernadette GARNIER Jean-Yves-MATHIAS Chantal OUDARD	0	
Villeneuve-au-Châtelot (La)	150	1	Frédéric LENOUEVEL	1	Fabien HERELLE



II – Ses instances et les élus

La Communauté de Communes du Nogentais a été instituée par arrêté préfectoral le 19 décembre 2006 pour un début de fonctionnement au 1^{er} janvier 2007. Elle a été créée initialement pour le développement local, l'administration générale, la gestion de l'environnement et des déchets ménagers.

Le 10 juillet 2020, Madame Raphaële LANTHIEZ est élue Présidente. Le Conseil Communautaire est composé de 41 délégués (arrêté préfectoral n° DC3LP-BCLCBI du 4 mai 2018 – Voir tableau ci-joint), élus des conseils municipaux des 23 communes membres (maires, maire-adjoints et conseillers municipaux).

Le **Bureau** est composé de 11 membres : la Présidente, les 6 Vice-Présidents (exposés ci-dessous avec leur commission) et de 4 conseillers communautaires – Monsieur Alain BARAYON, Madame Barbara CARPANESE, Madame Michelle MONOS, Monsieur Maxence MEUNIER.

La composition des **6 commissions** a été décidée lors du conseil communautaire du 21 juillet 2020 et modifiée par la délibération n°2020-40 du 12 novembre 2020 :

FINANCES—DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE—ARTISANAT ET
COMMERCE

Vice-Président – Pierre MATHY – Adjoint au Maire de Nogent-sur-Seine, Xavier MASSON, Alain BOYER, Benoît SAVOURAT, Frédéric LENOUEVEL, Alain DAMASSE, Alain BARAYON, Jean-Jacques BOYNARD, Didier DROY, Jacques VAJOU, Christian NAMONT, Olivier DOUSSOT.

TOURISME—PATRIMOINE—
CADRE DE VIE—HABITAT -
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vice-Président – Alain BOYER – Maire de Barbuise ; Chantal OUDARD, Guy DOLLAT, Philippe BERGNER, Xavier MASSON, Benoît SAVOURAT, Alain BARAYON, Gilbert LEMAU, Emmanuelle STEIB, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Gérard DELORME, Bénédicte HOUDRÉ, Christian NAMONT.

COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Vice-Présidente – Estelle BOMBERGER-RIVOT – Maire de Nogent-sur-Seine ; Chantal OUDARD, Barbara CARPANESE, Guy DOLLAT, Michelle MONOS, Jacques VAJOU, Frédéric LENOUVEL, Alain DAMASSE, Gilbert LEMAUR, Jean-Jacques BOYNARD, Emmanuelle STEIB, Bénédicte HOUDRÉ.

PETITE ENFANCE—JEUNESSE - SERVICE A LA PERSONNE

Vice-Présidente – Claude BACHOT – Adjointe au Maire de Traînel ; Alain BOYER, Michelle MONOS, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Murielle DOUSSOT, Vincent BARAT, Bernadette GARNIER, Nathalie MARECHAL.

ENVIRONNEMENT—DECHETS

Vice-Présidente – Bernadette GARNIER – Adjointe au Maire de Villenauxe-la-Grande ; Barbara CARPANESE, Jean-Yves MATHIAS, Loïc CHAMPION, Patrick RAMIER, Gilbert PERNIN, Damien GUERINOT, Maxence MEUNIER, Didier DROY, Gérard DELORME, Vincent BARAT, César CORNAZ, Patricia DURAND.

NOUVELLES TECHNOLOGIES— DEMATERIALISATION- INNOVATIONS—SITE INTERNET

Vice-Président – Gilbert LEMAUR – Maire de Saint-Nicolas-La-Chapelle ; Loïc CHAMPION, Philippe BERGNER, Damien GUERINOT, Maxence MEUNIER, Yolande FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Pierre MATHY..

1 sous-commission a été désignée pour **les admissions** au Pôle Multi-Accueil avec comme **Vice- Présidente Claude BACHOT**. Les membres désignés sont : Murielle DOUSSOT, Vincent BARAT, Michelle MONOS, Alain BOYER, Bernadette GARNIER, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON.

1 commission d'APPEL D'OFFRES, présidée par Raphaële LANTHIEZ est composée de 5 conseillers communautaires titulaires : Pierre MATHY, Gilbert LEMAUR, Jacques VAJOU, Alain BARAYON, Claude BACHOT et 5 conseillers communautaires suppléants : Alain BOYER, Jean-Jacques BOYNARD, Patrick RAMIER, Bernadette GARNIER, Maxence MEUNIER.



III—Les Conseils, Bureaux et Commissions Communautaires

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

22 février 2022
12 avril 2022
05 juillet 2022
20 septembre 2022
07 novembre 2022
6 décembre 2022

BUREAUX COMMUNAUTAIRES

08 février 2022
05 avril 2022
27 juin 2022
13 septembre 2022
25 octobre 2022
28 novembre 2022

COMMISSION DES FINANCES

08 février 2022
05 avril 2022
27 juin 2022
13 septembre 2022
25 octobre 2022
28 novembre 2022

COMMISSION ENVIRONNEMENT DECHETS

28 novembre 2022

COMMISSION GENERALE

22 Février 2022 (Visite virtuelle du territoire)
27 juin 2022 (Présentation du cabinet d'architecte DA ROSA)
20 septembre 2022 (Point déchets et présentation projet acquisition broyeurs à déchets verts)
07 novembre 2022 (Information risque coupures d'électricité cet hiver)
28 novembre 2022 (Nouveau concept valorisation déchets / Point service environnement déchets / Problème surcoût déchets verts porte à porte / Réflexion mise à disposition broyeurs)
06 décembre 2022 (Présentation de la conseillère numérique)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

28 novembre 2022 (restauration)

SOUS— COMMISSION ADMISSION PMA

09 mai 2022



III—Les Conseils, Bureaux et Commissions Communautaires

suite

COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES

25 octobre 2022

COMMISSION COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

15 novembre 2022

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

21 octobre 2022

CONFERENCE DES MAIRES

03 mai 2022
11 octobre 2022

REUNION DES SECRETAIRES DE MAIRIE

22 juin 2022

IV – Ses missions

Selon l'article L5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une Communauté de Communes est juridiquement reconnue comme « un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace »

Par conséquent, la Communauté de Communes est un regroupement de plusieurs communes pour la réalisation d'actions mutualisées. Par ses actions, elle poursuit l'objectif d'une gestion cohérente des missions définies dans les statuts de la Collectivité, sur l'ensemble de son territoire.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- ◆ **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**
 - ⇒ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme
- ◆ **Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17**
 - ⇒ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - ⇒ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - ⇒ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- ◆ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
- ◆ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- ◆ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Elle peut exercer aussi en lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire au titre des compétences supplémentaires:

- ◆ **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**
- ◆ **Politique du logement et du cadre de vie.**
- ◆ **Action sociale d'intérêt communautaire - gestion du pôle Multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles.**

IV—Ses missions

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES suite

- ◆ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- ◆ Création et gestion d'un chenil/chatterie intercommunal
- ◆ Les chemins et sentiers de randonnées communautaires situés sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de petites et grandes randonnées du Nogentais
- ◆ Les aires de repos et points pique-nique communautaires implantés sur les chemins et sentiers de randonnées ainsi que la signalétique s'y rapportant
- ◆ Création et gestion d'une passerelle publique sur le barrage de Beaulieu et du Livon
- ◆ Gestion de la Structure France Services
- ◆ Organisation de la mobilité (AOM)

➤ V—Son administration



4 agents administratifs



3 gardiens de déchèteries et 1 agent de prévention



17 agents au Pôle Multi-Accueil



1 agent au Relais Petite Enfance



VI—Délibérations des Conseils Communautaires

22 février 2022

- ◆ Rapport d'orientations budgétaires
- ◆ Convention de financement phase 2 ligne SNCF
- ◆ Convention RGPD (règlement Européen) avec le centre de gestion de l'Aube
- ◆ Renouvellement de la convention OCAD3E pour les déchets électriques, électroniques et électroménagers
- ◆ Appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri
- ◆ Désignation de l'organisme en charge de la fourrière animale
- ◆ Proposition d'adhésion à l'association Patrimoine Nucléaire Et Climat PNC-France

12 avril 2022

- ◆ Approbation comptes de gestion 2021 - Budget principal et budgets annexes
- ◆ Vote des comptes administratifs 2021 - Budget principal et budgets annexes
- ◆ Affectation des résultats de l'exercice 2021
- ◆ Vote des taux des taxes directes locales 2022
- ◆ Vote des taux de la TEOM 2022
- ◆ Vote des budgets primitifs 2022 - Budget principal et budgets annexes
- ◆ Demande de subvention exceptionnelle La Croix Rouge
- ◆ Don pour les Ukrainiens
- ◆ Reconduction de la subvention exceptionnelle Rêverie de la Motte 2021
- ◆ Proposition de subvention exceptionnelle SOS ROMILLY CHIENS
- ◆ Vœux pour l'amélioration des services rendus aux usagers de la ligne 4 SNCF
- ◆ Convention Petite Ville de Demain Nogent sur Seine
- ◆ Convention Petite Ville de Demain Villenauxe-la-Grande
- ◆ Adaptation Tableau des effectifs
- ◆ Motion de soutien EDF et du service public
- ◆ Modification de la régie d'avances et de recettes pour les composteurs

05 juillet 2022

- ◆ Société eco-déchets : avenant n°5 portant sur le changement du lieu de vidage de la collecte des déchets verts
- ◆ Ligne 4 SNCF : avenant n°3 phase 1 des travaux d'électrification
- ◆ Convention Territoriale Globale service petite enfance
- ◆ Regroupement zonage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- ◆ Contrats d'assurances statutaires au 1^{er} janvier 2023
- ◆ Contrat location-vente au profit de la société MGG INDUSTRIES
- ◆ Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023
- ◆ Représentants à la Cli
- ◆ Convention spectacle « disparitions »



VI—Délibérations des Conseils Communautaires

20 septembre 2022

- ◆ FPIC 2022 : répartition du prélèvement entre l'EPCI et ses communes membres
- ◆ TEOM : Exonérations 2023
- ◆ Passage à la M57 : apurement du compte 1069
- ◆ Décision modificative n°1
- ◆ Modification des statuts du SDDEA

07 novembre 2022

- ◆ Approbation du projet intercommunal phase 1 (2023/2024)
- ◆ Avenant 1 phase 2 électrification ligne 4 SNCF
- ◆ Construction d'un bâtiment pour les services techniques - Demandes de subventions
- ◆ Vœu en soutien à l'action de l'AMF - Situation des finances locales

06 décembre 2022

- ◆ Autorisation recrutements agents contractuels 2023
- ◆ Création de poste et modification du tableau des effectifs
- ◆ Renouvellement convention médecine AMITR
- ◆ Appel d'offres restauration Pôle Multi Accueil : Choix du prestataire
- ◆ Modification convention OCAD3E
- ◆ Rapports d'activités et des déchets 2021
- ◆ Règlement aire d'accueil des gens du voyage
- ◆ Renouvellement convention SACPA, fourrière animale
- ◆ Convention CCI transformation digitale
- ◆ OPAH : Autorisation de signature de la convention de financement
- ◆ Modification des tarifs de rétrocession pour 2 parcelles : ZAE Pièce de l'Orme
- ◆ Décisions modificatives
- ◆ Enquête publique : création de la Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise
- ◆ Motion de soutien au projet de développement du Port de l'Aube



VII—Les Comptes Administratifs 2022

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2022	8 554 010.58 €
Total recettes de fonctionnement 2022	6 528 112.73 €
Résultat de l'exercice 2022 déficitaire	- 2 025 897.75 €
Excédent 2021 reporté	+ 7 783 724.17 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 5 757 826.42 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2022	970 035.93 €
Total recettes d'investissement 2022	1 396 493.57 €
Résultat de l'exercice 2022 excédentaire	+ 426 457.64 €
Excédent 2021 reporté	+ 22 916.37 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	+ 449 374.01 €
Résultat global de clôture (excédent)	6 207 200.43 €

BUDGET ZA GRATTE GRUE AMENAGEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2022	628 424.62 €
Total recettes de fonctionnement 2022	627 967.48 €
Résultat de l'exercice 2022 déficitaire	- 457.14 €
Excédent 2020 reporté	+ 436 998.66 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	+ 436 541.52 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2022	627 967.48 €
Total recettes d'investissement 2022	623 050.04 €
Résultat de l'exercice 2022 déficitaire	- 4 917.44 €
Déficit 2021 reporté	- 323 485.64 €
Résultat cumulé d'investissement déficitaire	- 328 403.08 €
Résultat global de clôture (excédent)	+ 108 138.44 €



VII—Les Comptes Administratifs 2022

ZA GRATTE GRUE BATIMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2022	427 888.57 €
Total recettes de fonctionnement 2022	2 830 817.95 €
Résultat de l'exercice 2022 excédentaire	+ 2 402 929.38 €
Déficit 2021 reporté	- 2 349 560.53 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	+ 53 368.85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2022	163 719.71 €
Total recettes d'investissement 2022	449 664.75 €
Résultat de l'exercice 2022 excédentaire	+ 285 945.04 €
Excédent 2020 reporté	+ 437 108.91 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	+ 723 053.95 €
Résultat global de clôture (excédent)	+ 776 422.80 €

BUDGET ZAE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2022	759 656.83 €
Total recettes de fonctionnement 2022	763 035.37 €
Résultat de l'exercice 2022 excédentaire	+ 3 378.54 €
Déficit 2021 reporté	- 3 019.20 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	+ 359.34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2022	134 266.11 €
Total recettes d'investissement 2022	755 759.26 €
Résultat de l'exercice 2022 excédentaire	+ 621 493.15 €
Déficit 2021 reporté	- 3 504.14 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	+ 617 989.01 €
Résultat global de clôture (excédent)	+ 618 348.35 €



VIII—Collecte des déchets ménagers

COLLECTE DE PORTE A PORTE

Il a été collecté en porte à porte et en apport volontaire cette année 6 075.03 tonnes de déchets (soit 401 kg/hab. par an), dont 33% de valorisable.

Le traitement et la valorisation de ces déchets sont assurés par le Syndicat Départemental des Déchets de l'Aube.

Cette année est marquée par une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et une augmentation de la part des déchets recyclables.

Par contre, les taux de refus de tri pour l'année 2022 ont largement augmenté (17.40 % en moyenne contre 13.78 % l'année précédente).

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le verre est collecté en apport volontaire et chaque commune est dotée d'une à plusieurs bornes à verre. 612.55 tonnes ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes.

178.95 tonnes ont été collectés pour les Journaux Revues Magazines (JRM).

DECHETERIES

Il y a 3 déchèteries sur le territoire de la Communauté de Communes. Elles sont situées à Nogent-sur-Seine (créée en 1999), Traînel et Pont-sur-Seine (créées en 2005).

Leur gestion est assurée par 3 gardiens et 1 agent saisonnier. 18 flux différents de déchets y sont triés.

L'accès aux 3 déchèteries est libre pour les habitants de la Communauté de Communes et pour les habitants de Chalaute-la-Grande (commune de Seine et Marne sous convention).

Les professionnels résidant ou travaillant sur le territoire peuvent utiliser les déchèteries mais sont soumis à redevance. Ils doivent s'acquitter de 21 € par mètre cube au-delà d'1 mètre cube gratuit par semaine.

Les quantités collectées ont atteint les 4 685.03 tonnes en 2022 (soit 268.07 kg/hab. par an), dont 62 % sont valorisables.



VIII—Collecte des déchets ménagers

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

En 2022, l'activité de prévention de l'agent du tri a été réalisée suite aux refus de collecte effectués par les agents d'Eco-déchets. Il met à profit également ses missions de communication à l'occasion des livraisons des conteneurs à déchets. Une animation sur le tri des déchets a été organisée le mercredi 4 mai 2022 auprès du foyer logement de Nogent-sur-Seine à leur demande.

Le SDEDA effectue une communication plus large sur l'ensemble du département de l'Aube. L'équipe d'ambassadeurs du tri en association avec l'agent de la Communauté de Communes du Nogentais, interviennent dans des écoles pour présenter de manière pédagogique et ludique l'activité autour des déchets aux enfants.

Au 1^{er} janvier 2023, il est annoncé l'extension des consignes de tri sur tout le territoire français. Il s'agit de simplifier le geste de tri. L'objectif de cette simplification est de trier plus et mieux l'ensemble des emballages, y compris les films, pots, barquettes, tubes, sachets... Un dossier a été déposé auprès de CITEO via le SDEDA pour toutes les collectivités aubois. Un plan de communication a été élaboré par le service déchets pour la gestion de l'information en amont de cette opération. A cet effet, 3 réunions publiques ont été réalisées :

- ✦ Le mercredi 30 novembre 2022 à 18h30 à Nogent-sur-Seine
 - ✦ Le mercredi 7 décembre 2022 à 18h30 à Traînel
- Le lundi 12 décembre 2022 à 18h30 à Villenauxe-la-Grande

Des étiquettes ont été posées sur les couvercles des bacs jaunes du territoire nogentais pour informer le maximum d'usagers au changement d'habitude qu'implique l'extension des consignes de tri.

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Les élus communautaires, lors du conseil du 14 décembre 2021 ont délibéré à l'unanimité pour la participation de la Communauté de Communes du Nogentais à hauteur de 75% du coût d'achat des composteurs, ne laissant ainsi que 25% de reste à charge aux usagers.

La Vice-Présidente déléguée à l'environnement et aux déchets, Madame Bernadette GARNIER et 4 agents ont suivi la formation « guides composteur » proposée et financée par le SDEDA, en vue de pouvoir renseigner les usagers et les inciter à pratiquer le compostage individuel.

3 réunions publiques ont été réalisées :

- Le mercredi 18 mai 2022 à 18h30 à la salle de fêtes de Villenauxe-la-Grande
- Le lundi 23 mai 2022 à 18h30 à la salle polyvalente de Traînel
- Le mercredi 25 mai 2022 à 18h30 à l'espace Heude Maccagno de Nogent-sur-Seine

150 personnes se sont déplacées et ont été sensibilisées à la gestion des biodéchets via le compostage domestiques.

Au 31 décembre 2022, les usagers du territoire nogentais ont acquis :

117 composteurs de 400 L à 16,28 €	} composteurs vendus à 25% du coût facturé à la CCN
175 composteurs de 600 L à 18,97 €	
172 composteurs de 600 L à 22,67 €	



VIII—Collecte des déchets ménagers

COUT ET FINANCEMENT

Le coût global du service s'élève à 2,6 millions d'euros soit 154,87 € par habitant ou 241,68 € par tonne collectée (chiffres issus du rapport d'activités 2022 du service public de gestion et de prévention des déchets). Ce coût global est en hausse de 20,66 % par rapport à 2021.

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM (79.5% du coût), les aides des éco-organismes, le rachat des matières ainsi que la participation du SMETOM (Chalautre-la-Grande) et des artisans qui recouvre 15,4 %.

Depuis le lissage de la TEOM opéré en 2017, le service a été autofinancé à 100% jusqu'en 2021. La hausse générale des coûts a fait basculer le budget en déficit et le pourcentage d'autofinancement n'est plus qu'à 94,9 %.

IX—Pôle multi-accueil « La Ribambelle »



Le PMA « La Ribambelle » est une structure d'accueil collective qui associe différentes formules : accueil permanent, à temps plein ou à temps partiel, occasionnel ou d'urgence. C'est un accueil qui favorise l'éveil et la découverte de la vie en groupe, dans un environnement adapté, et dans le souci constant du bien être affectif et physique de l'enfant.

Le PMA est ouvert de 7h15- à 18h45 du lundi au vendredi, La structure est fermée les jours fériés, une semaine entre Noël et le jour de l'an, 3 semaines en aout et 3 autres jours pour les journées pédagogiques.

Nombre de places modulées accordées par la PMI :

- ◆ 15 places de 07h15 à 08h00
- ◆ 23 places de 08h00 à 09h00
- ◆ 39 places de 09h00 à 17h00
- ◆ 23 places de 17h00 à 18h00
- ◆ 15 places de 18h00 à 18h45

L'accueil régulier ou permanent : est un accueil dont le rythme est prévu et organisé avec les parents sur l'année. Il donne lieu à une signature d'un contrat d'accueil entre la structure et l'utilisateur et garantit la place pour les plages horaires choisies. Il peut s'agir de quelques heures par semaine ou d'un temps plein.

L'accueil occasionnel : Cette formule répond à un besoin ponctuel non prévisible, généralement de courte durée et ne nécessite pas la signature d'un contrat.

**Agrément accordé en 2013
pour 39 berceaux**



IX—Pôle multi-accueil « La Ribambelle »

Composition de l'équipe du PMA

- ◆ 1 IDE puéricultrice à la Direction à 80%
- ◆ 1 IDE sage-femme à la Direction adjointe, diplômée Educatrice de jeunes enfants
- ◆ 1 éducatrice de jeunes enfants petite enfance
- ◆ 4 auxiliaires de puériculture
- ◆ 7 agents d'animation—CAP petite enfance (dont 1 contrat aidé)
- ◆ 2 adjoints techniques (dont 1 contrat aidé à 20 h / semaine) : poste exclusivement à la polyvalence
- ◆ 1 médecin référent et un psychologue spécialisé (4 h / mois pour chaque)
- ◆ Une psychomotricienne est venue en fin d'année pour travailler sur la posture des enfants

Formations :

- ◆ **Tous les agents ont pu bénéficier de formations internes en lien avec le projet pédagogique.** (*Le brossage de dents des tous petits, utilisation du langage des signes...etc*)
- ◆ **5 agents sont partis au CNFPT pour des formations plus ciblées.**
- ◆ **La directrice, son adjointe et l'EJE** sont allées en formation au tribunal de Troyes sur le « syndrome du bébé secoué »

L'entretien des locaux (gros œuvre, tontes...etc) est réalisé par **les agents techniques de la déchetterie** une fois par mois le jeudi matin.

Volet financier 2022

- ◆ Un total de **60 620 heures** a été réalisé (contre 57 277 heures en 2021) pour **101 606 euros** facturés (contre 105 177 euros de participations familiales en 2021)
- ◆ **Mise en place en mars 2022 du paiement en lignes des factures** de la crèche réglées par les familles (moins d'impayés et moins de manipulations d'argent)
- ◆ **Subventions versées par la CAF :**
 - Fond public et territoire : projet SNOEZELEN : **1 626 euros**
 - Fond de modernisation des EAJE : Aide à l'investissement (Achat d'un nouveau lave-linge) : **612,67 euros.**
 - Aide exceptionnelle suite crise sanitaire COVID pour compenser les pertes liées à l'absentéisme et fermetures ponctuelles du PMA : **109 061,50 euros.**
 - PSU (Prestation Sociale Unique) : **276 127 euros**
 - PSU de la MSA : **19 131 euros**



Fréquentation en 2022

- ◆ 103 enfants ont été accueillis au PMA en 2022 (contrats réguliers, occasionnels et d'urgence)
- ◆ 9 enfants porteurs de handicaps ont fréquenté le PMA dont :
 - 1 enfant autiste
 - 2 enfants avec déficit global (moteur + psy),
 - 1 enfant avec kyste cérébral drainé, hémiplégié et grande prématurité,
 - 1 enfant avec des intolérances alimentaires et allergies),
 - 2 familles sous tutelle avec déficit intellectuel,
- ◆ Explosion des familles monoparentales avec soutien à la parentalité.

IX—Pôle multi-accueil « La Ribambelle »

Répartition des enfants par communes

COMMUNES	Nombre d'enfants
NOGENT-SUR-SEINE	71
FONTAINE-MACON	5
PONT-SUR-SEINE	5
VILLENAUXE-LA-GRANDE	3
SOLIGNY-LES-ETANGS	1
LE MERIOT	1
LA MOTTE-TILLY	2
FERREUX-QUINCEY	2
TRAINEL	3
SAINT-AUBIN	3
BARBUISE	2
LA SAULSOTTE	1
LA LOUPTIERE THENARD	0
GUMERY	0
PROVINS (enfant du personnel en accueil d'urgence)	1
COURCEROY	0
MONTPOTHIER	2
BRAY SUR SEINE (enfant du personnel en accueil d'urgence)	1
TOTAL	103

Activités

L'équipe du PMA a organisé plusieurs événements et partenariats en 2022 s'inscrivant dans la continuité du projet pédagogique qui évolue tous les ans :

- ◆ Sorties régulières au parc Masson
- ◆ Visites régulières de nos aînés du Foyer Logement à la crèche en extérieur avec le partage d'un goûter ; ils sont allés 3 fois au Foyer Logement en 2022.
- ◆ Pique-nique 1 fois par semaine dans le jardin du PMA du 15 mai au 15 septembre 2022.
- ◆ Ateliers cuisine 2 fois par mois avec 7 enfants et 2 adultes. (Thème développé : les 5 sens)
- ◆ Un spectacle de Noël entièrement écrit, confectionné et réalisé par tous les agents du PMA avec l'histoire de Noël de Monsieur et Madame Patate. Spectacle offerts aux enfants du PMA avec leurs familles et les aînés du Foyer Logement.
- ◆ 2 Carnavals à thème et une chasse aux œufs ont été organisés dans l'enceinte de la crèche
- ◆ Fête du jeu avec porte ouverte fin mai et fête de fin d'année le 2 juillet 2022 avec un spectacle sur la thématique du tour du monde.
- ◆ Cécile SEITE vient 1 fois par mois lire et chanter des contes aux enfants du PMA
- ◆ « Cafés - parents » mis en place chaque jeudi (différents thèmes abordés : exemple : le sommeil de l'enfant)

➤ X—Le Relais Petite Enfance « les écureuils »

82 Assistantes Maternelles



Le « Relais Petite Enfance » a pour mission de promouvoir et faciliter le départ en formation continue pour l'assistant maternel.

En 2022, le relais s'est positionné par rapport aux missions préconisées par la CAF sur celle de promouvoir le métier d'assistant maternel. 5 personnes sont venues se renseigner sur les démarches et formation à faire pour obtenir l'agrément, mais en 2022 une seule personne a été jusqu'au bout.

En 2022, **82 assistants maternels** exerçaient sur le territoire, dont 21 à Nogent, 11 à Villenaux et 9 à Traînel. Dans les autres communes leur nombre varie de 0 à 6. Ce nombre diminue chaque année, les départs à la retraite sont nombreux et il n'y a pas ou peu de demandes de personnes voulant devenir assistant maternel.

Les demandes des parents pour obtenir la liste des assistantes maternelles concernent essentiellement la commune de Nogent. Les familles qui cherchent une assistante maternelle dans les autres communes se renseignent dans leur entourage « Le bouche à oreilles ». Sinon ils vont sur le site de la CAF « monenfant.fr » pour trouver la liste et les disponibilités. Les assistantes maternelles doivent désormais impérativement s'inscrire sur le site, la PMI vérifie que ce soit fait lors du renouvellement d'agrément de la professionnelle.

- ◆ Les contacts reçus au RPE de la part de parents (téléphone, mails, rendez-vous au RPE) concernent surtout des demandes pour établir des fins de contrat, le calcul du salaire ou celui des congés payés. Ces derniers restent un problème épineux car le mode de calcul est complexe et variable d'un contrat à l'autre.
- ◆ Les contacts reçus au RPE de la part des assistantes maternelles concernent en majorité des cas particuliers (horaires très atypiques, arrêt maladie, retard dans le paiement des salaires, calcul de l'impôt...etc).

Depuis la période COVID, la fréquentation des assistantes maternelles a baissé et a des difficultés à reprendre. De plus, le nombre d'assistantes maternelles sur la Commune de Nogent sur Seine a sérieusement diminué, 18 en activités contre une quarantaine il y a quelques années.

7 Assistantes Maternelles ont suivi la formation SST. Le RPE a mis en place cette formation. Un organisme de formation continue a délégué un formateur qui est venu deux samedis au RPE donner des cours aux participantes.



X—Le Relais Petite Enfance « les écureuils »

A Nogent sur Seine, les accueils du matin ont été maintenus. Une assistante maternelle du Mériot, une de Saint-Aubin et deux de Trainel viennent régulièrement à ces accueils collectifs.

Le partenariat avec la bibliothèque de Nogent a continué. 2 fois par mois, les bibliothécaires de Nogent viennent raconter des histoires et proposent ensuite un petit atelier « manuel ». Partenariat très riche et très intéressant.

Autres Partenariats :

♦ **Avec la CAF**, il a été proposé aux responsables de RPE de l'Aube de participer à des journées de formation autour de l'acquisition du langage chez l'enfant. Suite au constat nationale fait sur ce thème, les enfants parlent de plus en plus tard et de moins en moins bien. Une campagne est menée et les RPE ont été choisis pour sensibiliser les assistantes maternelles et les parents à ce problème.

♦ **Avec le réseau RPE de l'Aube**, il a été proposé aux assistantes maternelles de participer à la journée nationale des assistantes maternelles dont le thème était « et si on parlait du métier », avec une intervenante psychologue, qui a essayé de répondre aux questions concernant les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur profession. 2 assistantes maternelles de la Communauté de Communes du Nogentais y ont assisté un samedi à Brienne le château (lieu différent chaque année) Difficile pour la plupart de se déplacer si loin et elles sont de moins en moins à vouloir « travailler » le samedi.

♦ **Avec la PMI**, il a été proposé des échanges avec les puéricultrices de secteur ainsi que des groupes de travail composés des travailleurs sociaux de la PMI chargés de l'agrément, la formation et du suivi des assistants maternels. 2 réunions annuelles permettent de faire le point sur les divers aspects de cette profession, des difficultés rencontrées sur le terrain, des projets...etc Et aussi d'évoquer certains points de la convention collective des assistants maternels

☛ Malheureusement, ces rencontres n'auront plus lieu en 2023 car la PMI souffre d'un manque de personnel.

Activités collectives au RPE :

♦ Accueil des enfants et des assistantes maternelles le lundi, mercredi, jeudi, vendredi à Nogent-sur-Seine de 09h00 à 12h00.

♦ Accueil des enfants et des assistantes maternelles à Villenauxe-la-Grande le mardi de 09h30 à 11h30.

Projet commun pendant la semaine nationale de la petite enfance : Le thème était « (re)trouvailles »

Le RPE a fait circuler dans chaque structure une malle dans laquelle, chaque RPE avait mis des jeux, idées d'activités, livres...etc en rapport avec le thème.





XI— PSI/ TONNA ACCESS / MGG INDUSTRIES

Dans le cadre de sa compétence relative au développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté, l'EPCI a engagé en 2009 une opération d'aménagement de zone afin de conserver et pérenniser les emplois de la société Pont-sur-Seine Industries (SAS Financière Pontoise).

Cette structure implantée sur plusieurs sites de la commune de Pont-sur-Seine et notamment en périphérie de la ville, ne pouvait plus continuer son activité sans mettre aux normes ses installations ou envisager de délocaliser l'ensemble de ses activités. La Communauté de Communes s'est donc portée acquéreur d'une zone à aménager sur Pont-sur-Seine de 5 hectares pour la création de deux bâtiments (logistique et production) et d'une station d'épuration. Il est ensuite prévu que Pont-sur-Seine Industries rachète le terrain et les locaux par des versements de loyers en crédit-bail.

- ◆ **2011** : le bâtiment logistique a été livré à l'entrepreneur au 1^{er} mai et le bâtiment de production au 1^{er} août.
- ◆ **2012** : démarrage des travaux pour la mise en place de la station d'épuration. Ceux-ci sont retardés par la faillite de la société retenue pour la conception et la réalisation du dispositif. Un marché a dû être relancé pour choisir un autre entrepreneur.
- ◆ **2013** : création de la station d'épuration.
- ◆ **2014** : finalisation de la station d'épuration et transfert progressif de l'activité.

Au terme d'un protocole d'accord signé le 6 mars 2009, la SAS Financière Pontoise s'était engagée à prendre ces biens en crédit-bail immobilier pour en devenir propriétaire à l'issue d'une période de 30 ans. Dans l'attente de la signature du crédit-bail immobilier, un bail précaire avait été conclu avec la société avec des loyers destinés à couvrir le remboursement de l'emprunt souscrit par la Communauté de Communes pour cette opération.



XI— PSI/ TONNA ACCESS

Courant 2012, la société a commencé à rencontrer des difficultés de paiement. Malgré la mise en place d'échéanciers, la société n'a pu honorer l'intégralité de ses loyers « courants » dès 2014.

L'entreprise a dû faire face à une conjoncture économique dégradée mais également aux conséquences de son repositionnement sur d'autres marchés pour réduire sa dépendance aux grandes surfaces. Enfin, le transfert des chaînes de production dans les nouveaux locaux s'est accompagné d'importants investissements, tant pour les besoins de la production que pour se conformer aux exigences des autorités, notamment en termes de traitement des effluents et de sécurisation du process.

En outre, la société a procédé par elle-même à des travaux au sein des locaux.

Compte tenu de cette situation, la signature du crédit-bail immobilier ne s'est pas concrétisée.

Le 14 décembre 2017, le conseil communautaire délibère sur un protocole permettant d'abaisser la dette de loyer contractée par la Financière Pontoise à une somme forfaitaire payable avant le 31 janvier 2018. A charge à la Financière Pontoise à renoncer à tout droit de préférence et de préemption en vue de permettre à la Communauté de Communes du Nogentais de vendre les locaux et sites industriels, dans les meilleurs délais, afin qu'elle puisse encaisser le prix de vente au plus vite et économiser des frais financiers.

Au début de l'année 2018, l'entreprise est en procédure de redressement judiciaire. L'offre de reprise de Monsieur François SERBOURCE (dirigeant de la société auboise de conditionnement BIOLOG) a été retenue par le tribunal de commerce de REIMS. Monsieur SERBOURCE a été invité le 5 avril 2018 lors de la réunion du bureau communautaire et de la commission des finances afin qu'il présente son offre de relance. Suite à cela, il a été décidé de modifier le crédit-bail comme suit :

- ◆ La location-vente est conclue pour une durée de 12 ans à compter du 31 mars 2018. La valeur vénale de l'ensemble est fixée à 2 200 000 euros HT payable de la manière suivante :
- ◆ Un versement mensuel arrêté forfaitairement à 14 000 euros HT par mois au taux d'emprunt lissé à 1,922% augmenté du taux de TVA en vigueur, du 30 avril 2018 au 31 mars 2030.
- ◆ Auquel s'ajoute : le versement de 200 000 euros à compter de la prise d'effet de la location-vente à savoir le 30 mars 2019 et un autre versement de 200 000 euros au plus tard le 31 mars 2024.





XI– PSI/ TONNA ACCESS

En 2019, un nouvel actionnaire majoritaire a repris la gestion et la présidence de TONNA ACCESS en la personne de Monsieur D'Agostino. Le 25 septembre 2019, le nouveau président expose au bureau communautaire et le 10 octobre 2019 au conseil communautaire, sa stratégie et son plan de redressement et de développement.

Ce nouvel actionnaire majoritaire sollicite la Communauté de Communes pour un échelonnement de 2022 à 2032 des 400 000 euros dus dans le cadre du crédit-bail soit 3 333 euros HT par mois en plus du loyer actuel de 14 000 euros HT qui est à jour de paiement.

Le Conseil Communautaire du 10 octobre 2019 a donné son accord pour passer un avenant au contrat de crédit-Bail concernant l'étalement des 400 000 euros sur 10 ans de 2022 à 2032 pour un remboursement mensuel de 3 333 € HT. Cet avenant a été authentifié par acte notarié en date du 12 mars 2020.

Cependant, la crise sanitaire en 2020 liée à l'épidémie de la COVID 19 a fortement impacté le tissu économique du territoire et notamment le secteur industriel. Monsieur D'AGOSTINO a sollicité la Communauté de Communes du Nogentais pour une aide financière. L'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'entreprise a entraîné une diminution du chiffre d'affaires et des recettes.

Afin d'aider cette entreprise le Conseil Communautaire, par délibération du 15 décembre 2020, à la majorité, a décidé la rédaction d'un nouvel avenant malheureusement rendu caduque suite à la mise en liquidation judiciaire de la société Access Group prononcée le 04 mai 2021.

Le Tribunal de Commerce de Troyes a arrêté le plan de cession de la société ACCESS GROUP au profit de M. Alban VERGER au nom de la société **MGG INDUSTRIES**. Par délibération en date du 14 décembre 2021 le Conseil Communautaire a donc décidé la signature d'un nouveau crédit-bail avec les conditions suivantes:

- ◆ loyer mensuel de 14 000 € HT du 01/01/2022 au 31/03/2030.
- ◆ Report du versement des 200 000 € en 2030 (versement prévu initialement au 31/12/2024).
- ◆ Prise en charge de la moitié des taxes foncières en 2022 et 2023.

Le contrat location-vente a été signé auprès du notaire le 28 juillet 2022.



➤ XII— Le chéquier loisirs jeunes



La Communauté de Communes du Nogentais a renouvelé la mise en place d'un dispositif pour favoriser l'accès à la culture et au sport à destination de la jeunesse du territoire par le biais d'un chéquier loisirs jeunes.

Dédié à la tranche d'âge 8/17 ans, l'offre est limitée à un chéquier loisirs jeunes par enfant.

Sa durée de validité est fixée à 1 an, du 1^{er} au 31 décembre 2022.

Le chéquier loisirs jeunes se présente sous la forme d'un petit carnet à souches. Il est mis en vente auprès des services de la Communauté de Communes du Nogentais au prix de 2 euros.

Il est nominatif et comporte en première page l'identité, l'adresse et la photographie du jeune ainsi que le tampon de la Communauté de Communes du Nogentais.

4 entrées à la piscine



4 entrées au cinéma



XII— Le chéquier loisirs jeunes suite

Bilan 2022

♦ Les nouveaux chéquiers loisirs 2022 ont été mis à la disposition des nogentais à partir de début janvier 2022.

♦ **163 chéquiers loisirs ont été vendu sur 2022** pour un montant de **326 euros acquittés par les familles.**

Dépenses

Date	Organisme	Quantité	Montant TTC
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	OGEC cinéma	227 tickets	1 113,80 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	Piscine Nogent	96 tickets	240,00 €
30 novembre 2022	La renaissance	Impression 200 carnets	544.80 €
TOTAL ANNEE 2022			1 898.60 €

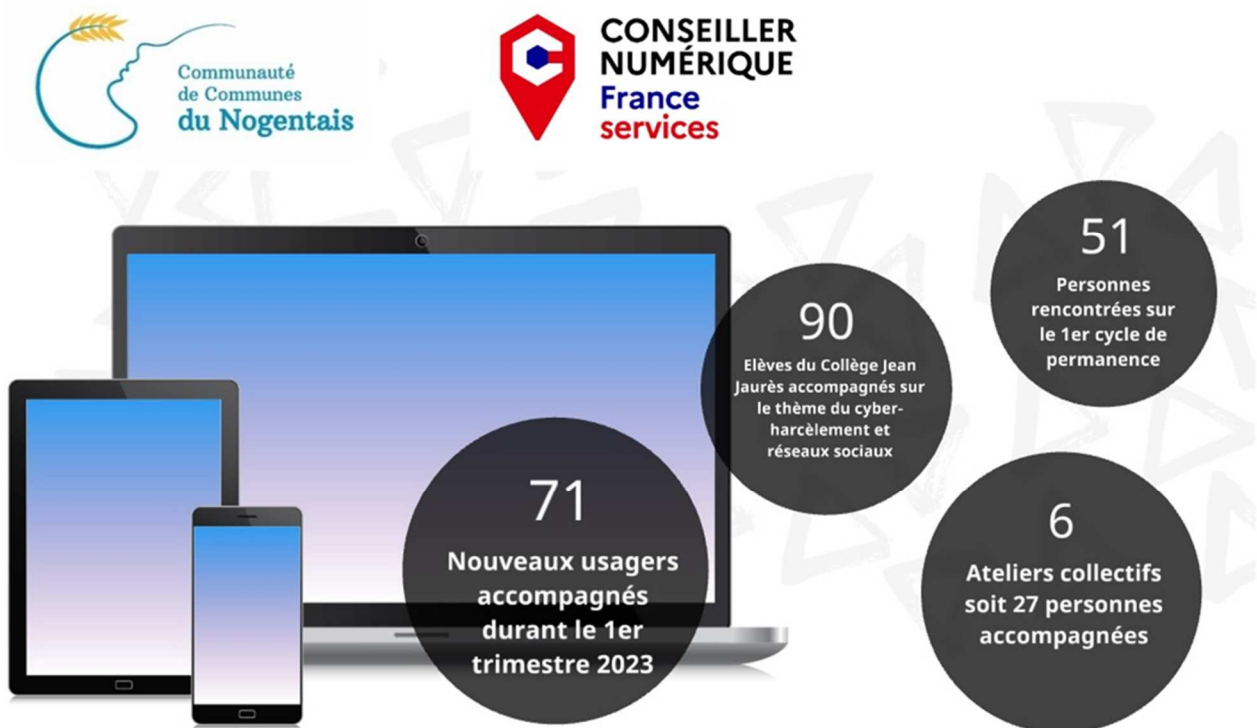
COMMUNE	Année 2022	
	Enfants	Payé
COURCEROY	0	0 €
BARBUISE	3	6 €
FERREUX-QUINCEY	4	8 €
FONTAINE-MACON	3	6 €
LA LOUPTIERE-THENARD	3	6 €
LA MOTTE-TILLY	3	6 €
LA SAULSOTTE	16	32 €
LE MERIOT	15	30 €
MARNAY-SUR-SEINE	7	14 €
NOGENT-SUR-SEINE	74	148 €
PONT-SUR-SEINE	3	6 €
SAINT-AUBIN	6	12 €
SOLIGNY-LES-ETANGS	2	4 €
TRAINEL	9	18 €
LA VILLENEUVE AU CHATELOT	1	2 €
VILLENAUXE-LA-GRANDE	13	26 €
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	1	2 €
TOTAL	163	326 €

Recettes



XIII – Conseillère Numérique

- ♦ Dans le cadre du plan France Relance, l'Etat avait annoncé, fin 2020, différentes mesures dont la création du dispositif « conseiller numérique France Services ».
- ♦ C'est Mme Roxanne SAINA qui a été retenue.
- ♦ Les besoins d'une personne à l'autre peuvent varier selon le niveau de chaque usager. C'est pourquoi les besoins sont très divers. Ce qui ressort le plus des premières observations de Roxane sont les bases du numérique (Se servir du clavier, comprendre la différence entre la notion de fichier et dossier...etc)
- ♦ Par ailleurs d'autres personnes plus avancées dans leur usage du numérique nécessitent des mises à niveau ou des approfondissements de notions précises (exemple : prévention des fraudes et faire des achats en ligne...etc)



- ♦ Il est possible également de rencontrer Roxane en rendez-vous individuel pour un accompagnement personnalisé.
- ♦ Ces rencontres peuvent s'effectuer à la demande tous les 15 jours dans votre commune selon son planning.
- ♦ Avant chaque atelier collectif, Roxane Saina recueille les demandes et doléances des usagers présents lors de ses permanences. La population ciblée par ce dispositif est celle qui se sent dépassée par le numérique. Elle correspond le plus souvent aux personnes âgées et retraitées.
- ♦ Lors de ces ateliers, du matériel informatique adapté est disponible afin de pratiquer.
- ♦ Le but de la conseillère numérique est de venir au plus près des habitants nécessitant ses services pour lutter contre l'exclusion numérique, c'est-à-dire la difficulté d'accès aux technologies informatiques et numériques.
- ♦ **Ce service est entièrement gratuit**



XIV— Adhésions, conventions et subventions

PETR Seine en Plaine Champenoise



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, social, culturel et d'aménagement du territoire. Il a pour adhérents : la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, la Communauté de Communes Seine et Aube ainsi que la Communauté de Communes du Nogentais.

En 2022, il a été versé **51 408€**.



OTNVS Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine

Suite au transfert de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017, il a été décidé de conventionner avec l'OTNVS. Il y a deux offices de tourisme sur le territoire, un à Nogent-sur-Seine et un à Villenauxe-la-Grande. A ce titre, il a été versé en 2022 90 435 € dont plus de 60 000 € pour assurer la permanence de Villenauxe La Grande.

AMF 10 Association Départementale des Maires de l'Aube



Elle organise plusieurs sessions de formation et d'information (séminaires) à l'attention des élus de l'Aube. La CCN lui a octroyé 2 937.27 €.

➤ XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

Groupe SACPA



Un contrat avec la SACPA pour service de fourrière a été signé au 1er mars 2022. pour un coût de 13 623.12 € TTC en 2022. La SACAPA est intervenue 28 fois sur 12 des 23 communes de notre périmètre intercommunal.



Mission Locale Nord Est Aube

Réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion professionnelle des jeunes. L'association propose une intervention globale avec un système de permanences d'accueil, d'information et d'orientation. Il lui a été alloué une subvention de 18 806.70 € pour 2022.

CDAD Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube



Ses missions consistent à apporter une aide à l'accès au droit aux habitants du bassin nogentais, en mettant à leur disposition un service d'accueil, des informations gratuites dans différents domaines du droit, des consultations d'auxiliaires de justice quand la situation nécessite une médiation. Des permanences sont proposées à Nogent-sur-Seine, Traînel et Villenauxe-la-Grande. La cotisation s'est élevée à 5 141.10 € pour 2022. Le CDAD a sollicité la Communauté de Communes pour que les permanences soient effectuées dans les locaux de la CCN.



XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

Aube Initiative



Elle attribue des prêts d'honneur sans intérêts, ni garanties et assure l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du département. Ainsi, en complément du prêt, le porteur de projet bénéficie d'une aide technique pendant les trois premières années et d'un parrainage par un chef d'entreprise apportant son expérience et un réseau de relations. A ce titre, il lui a été attribué une subvention de 4 285.25 €.



GEMAPI

La compétence « Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » plus souvent dénommée « GEMAPI », est en France une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1^{er} janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Néanmoins, la Communauté de Communes l'a transférée au SDDEA . Le Conseil Communautaire a décidé de ne pas instaurer la Taxe GEMAPI aux habitants du territoire nogentais et finance donc sa contribution sur ses fonds propres. 110 618 € ont été versés en 2022 (soit plus de 6.5 € / habitant).

SDEDA



Le Syndicat D'Elimination des Déchets de l'Aube est en charge du traitement des déchets pour la totalité des collectivités du département de l'Aube. Il est en charge également de redistribuer les recettes de revente « matière » et les aides attribuées par les éco-organismes pour le soutien au tri. Le fonctionnement de ce Syndicat est financé par une cotisation de 1€ par habitant (inchangée depuis 2005) soit 17 137 € pour la collectivité en 2020. Pour le traitement des déchets, il a été versé 591 561.15 € et 182 111.86 € ont été reversés à la Communauté de Communes au titre de la revente des matières et du soutien au tri des déchets.



XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

SAGE



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le secteur Bassée Voulzie est la mise en œuvre de la conciliation entre l'existence de zones humides, l'exploitation de carrières, les projets de transport fluvial sur la Seine (mise à grand gabarit entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine), la pression agricole forte et la gestion des inondations (projet de casiers de rétention entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne) ... A ce titre, la Communauté de Communes du Nogentais participe à hauteur de 18 % des frais inhérents au fonctionnement de l'animateur du SAGE en fonction de la population retenue dans le périmètre de ce schéma. En 2021 aucune participation n'a été demandée suite à l'absence d'un animateur pendant 6 mois et à la crise sanitaire. En 2022 il a été versé la somme de 14 865 €.



Convention avec BSC

L'agence Business Sud Champagne a été créée sous statut Groupement d'Intérêt Public (GIP) en 2018 de la volonté commune de la Région Grand Est, des Agglomérations de Chaumont et Troyes et des CCI de l'Aube et de la Haute-Marne qui souhaitent construire ensemble un outil de promotion économique et d'attractivité sur leur territoire. 4 principales missions sont accomplies: promotion du territoire / prospection d'entreprises / structuration de filières / appui aux entreprises stratégiques.

Par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à ce groupe BSC pour une contribution annuelle de 1 000 €. Ce montant reste inchangé depuis 2020.

Convention avec UPREN et ADENOA



Cette convention a pour objectifs d'accompagner le développement économique des territoires « compétence communautaire » avec la volonté des 4 Communautés de Communes du PETR de regrouper leurs moyens pour accompagner le développement du territoire. La participation de la Communauté de Communes du Nogentais au titre de ce conventionnement est de 28 911 € pour 2022.



XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

CCPRS

Convention pour l'aire d'accueil des gens du voyage



La Communauté de Communes du Nogentais participe au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine à hauteur de 50% du coût global. Il a été versé 42 661 € en 2022 . Un bureau d'études a été missionné pour les travaux de remise en état, du personnel a été affecté pour la suivi des dossiers.



CNAS Comité National d'Action Sociale

Depuis janvier 2021 le Conseil Communautaire adhère au CNAS dans le cadre de son action sociale en faveur de ses agents. La cotisation s'élève à 212 € par bénéficiaire (soit une cotisation de 5 088 € en 2022), près de 5 800 € de prestations ont été versés aux agents en 2022.

CDG de l'Aube



Service Paye à Façon:

Une convention avec le Centre de gestion de l'Aube a été conclue avec effet au 1^{er} janvier 2020 pour effectuer l'ensemble des paies des agents de la collectivité en collaboration avec le service Ressources Humaines de la communauté de communes. Le montant annuel pour toutes ces prestations est de 3 168 €.

Assistant de Prévention:

Il a été signé une convention avec le centre de gestion de l'Aube pour disposer d'un assistant de prévention conformément à la réglementation en vigueur. Sa mission est d'assister et d'alerter l'autorité territoriale (auprès de laquelle il est placé) dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques et dans la mise en place des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Le coût de cette mise à disposition d'un assistant de prévention est de 1 261.47 € pour 2022 .

Mission RGPD

2 500 €



XIV— Adhésions, conventions et subventions suite

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Des subventions exceptionnelles dans un cadre bien précis ont été attribuées en 2022:

- ◆ **5 000 €** à La Croix Rouge dans le cadre d'un soutien aux sinistrés Ukrainiens
- ◆ **3 500 €** à La Croix Rouge de Nogent sur Seine pour l'achat d'un véhicule dans le cadre de la mise en place d'un service de mobilité
- ◆ **1 500 €** à l'association SOS Romilly Chiens suite à la résiliation de la convention qui nous liait pour le service « fourrière »
- ◆ **5 000 €** pour la manifestation « Gourmandises de La Motte Tilly »